

ARRÊTÉ

N° DGS-2023-059

Objet : Occupation du domaine public – 59, rue Jeanne d’Arc – Du mercredi 08 mars 2023 au vendredi 14 avril 2023

Le Maire de la ville de Vittel,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2212-1, L.2212-2 ;

Vu le code pénal et notamment ses articles R.610-5° et R.221-6° ;

Vu le code de la route ;

Vu la demande de l’entreprise Bacchini-Perry sise 61, rue Roland Dorgelès à Vittel, sollicitant une autorisation de stationnement en vue des travaux de menuiserie au 121, rue de Verdun à Vittel ;

Considérant la nécessité de réglementer le stationnement et la circulation de tous les usagers de la route afin d’assurer la sécurité de l’entreprise et des usagers ;

ARRÊTE

Article 1. Dans le cadre de ces travaux de menuiserie au 121, rue de Verdun à Vittel par l’entreprise Bacchini-Perry, une place de stationnement est réservée durant les travaux au droit du 59, rue Jeanne d’Arc du mercredi 08 mars 2023 au vendredi 14 avril 2023.

Article 2. Toutes les mesures de précaution doivent être prises afin d’assurer une sécurité maximale pour l’ensemble des usagers.

Article 3. **Une signalisation réglementaire provisoire est mise en place par l’entreprise BACCHINI-PERRY de part et d’autre du chantier et sous son entière responsabilité.**

Article 4. Monsieur le Maire de Vittel, Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de Vittel, la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l’exécution du présent arrêté qui sera notifié au requérant.

Article 5. Ampliation de ce: arrêté sera adressée aux fins utiles à Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de Vittel.

Fait à Vittel, le 06 mars 2023

Le Maire,
Pour le Maire empêché, et par délégation,
Le Premier Adjoint,




Patrick FLOQUET.